RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01696
Numéro SIREN : 433 569 076
Nom ou dénomination : MODEMA

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2016 sous le numéro de dépôt 7453

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

MOBILIS (ML/DH)
64 boulevard de Cambrai
59100 Roubaix

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : MODEMA

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro RCS : 433 569 076
Numéro Gestion : 2010B01696

Adresse : 1 rue John Hadley
59652 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 2016R007453 (2016 7472)

Date du dépôt : 02/05/2016

1 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Date de l'acte : 15/04/2016

1 - Décision : Nomination de directeur général

Délivré à Lille Métropole le 18 mai 2016

Le Greffier,



MODEMA
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 1, rue John Hadley
59652 VILLENEUVE D'ASCQ
433 569 076 RCS LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 AVRIL 2016

L'an deux mil seize,
le quinze avril, au siège social,

La société OOSTERDAM BV, associé unique et président de la Société, représentée par Monsieur John DUIVENVOORDE, Managing Director ;

après avoir rappelé que **le Cabinet BMD**, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Benoît DE REU, a préalablement été convoqué ;

a pris les décisions suivantes relatives à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DECISION

L'associé unique nomme, à effet du 18 avril 2016, Monsieur Jean-Christophe GARBINO (né le 7 août 1969 à AGEN, de nationalité française, demeurant au 86, rue Jean Jaurès 59420 Mouvaux) en qualité de Directeur Général de la Société et ce, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 17 avril 2020.

L'associé unique décide que Monsieur Jean-Christophe GARBINO disposera des mêmes pouvoirs que le Président.

Pour l'exercice de son mandat de Directeur Général, Monsieur Jean-Christophe GARBINO percevra une rémunération qui sera fixée ultérieurement par décision de l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

OOSTERDAM BV,
Associé unique et président
représentée par
Monsieur John DUIVENVOORDE

Monsieur Jean-Christophe GARBINO
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »